

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Regulation (EC) No. 1907/2006 as amended by Regulation (EU) No. 2020/878, and Regulation (EC) No. 1272/2008

Date d'émission 11-juil.-2024

Date de révision 11-juil.-2024

Numéro de révision 1

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### 1.1. Identificateur de produit

**Codes produit** 445326-5361714  
**ID du Produit** 445326  
**Nom du produit** ENTECC® 21 (+22,5 SO3)

**Numéros d'articles valables voir  
rubrique 16**

**Identifiant de formule unique (UFI)** FJ40-00C9-E002-W88Y

**Nom technique** CAN IDS 21 (9S) GRAN

Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Engrais Industrielle Professionnelle

**Utilisations déconseillées** Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Fabricant</b>	<b>Fournisseur</b>
EuroChem Antwerpen NV, Haven 725, B-2040 Antwerpen BELGIQUE	EuroChem Agro France 68, rue de Villiers F-92300 LEVALLOIS-PERRET Tél 33 (0)1 40 87 48 00 www.eurochemfrance.fr

**Déclaration de responsabilité** Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** ra.sds@eurochemgroup.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** CHEMTREC  
+33 9 75 18 14 07

<b>Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008</b>	
<b>Europe</b>	112
<b>France</b>	ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

**2.2. Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0.01784 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**2.3. Autres dangers**

Peut être nocif en cas d'ingestion. Nocif pour les organismes aquatiques.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Sans objet

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Nitrate d'ammonium	45-<60	01-2119490981-27-0013	229-347-8	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-

6484-52-2				Oxid. Solid 3 (H272)			
Amines, C16-18-alkyl 90640-32-7	0-<0.1	01-2119473799-15-xxxx	292-550-5	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	10	10

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	2217	5000	88.8	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Amines, C16-18-alkyl 90640-32-7	Aucune donnée disponible	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Symptômes</b>	Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.
<b>Effets de l'exposition</b>	Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Incendie majeur</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Aucune information disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
<b>Autres informations</b>	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter

**sans danger** tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Les sacs partiellement utilisés ou endommagés doivent être bien fermés. Protéger de l'humidité.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	5.12 mg/kg bw/day [4] [6]	36 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
Sulfate de calcium 7778-18-9	-	-	21.17 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 5082 mg/m <sup>3</sup> [4] [7]
Sulfate de magnésium 7487-88-9	-	21.3 mg/kg bw/day [4] [6]	37.6 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
Amines, C16-18-alkyl 90640-32-7	-	-	0.38 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 1 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 1 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]
N-(C16-C18)alkyl(C16-C18)alkane-1-amine 308062-60-4	-	0.13 mg/kg bw/day [4] [6]	0.88 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
Acide maléique 110-16-7	-	-	3 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 3 mg/m <sup>3</sup> [4] [7] 3 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 3 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]
Tétradécane-1-ol 112-72-1	-	89 mg/kg bw/day [4] [6]	313 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 178 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]

#### Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.

[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	2.56 mg/kg bw/day [4] [6]	-	8.9 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
Sulfate de calcium 7778-18-9	1.52 mg/kg bw/day [4] [6] 11.4 mg/kg bw/day [4] [7]	-	5.29 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 3811 mg/m <sup>3</sup> [4] [7]
Sulfate de magnésium 7487-88-9	12.8 mg/kg bw/day [4] [6]	-	11.1 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
Amines, C16-18-alkyl 90640-32-7	40 µg/kg bw/day [4] [6]	-	0.035 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
N-(C16-C18)alkyl(C16-C18)alkane-1-amine 308062-60-4	0.06 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.22 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
Tétradécane-1-ol 112-72-1	44.4 mg/kg bw/day [4] [6]	-	77 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

**Notes**

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
Sulfate de magnésium 7487-88-9	0.68 mg/L	6.8 mg/L	0.068 mg/L	-	-
Amines, C16-18-alkyl 90640-32-7	0.26 µg/L	1.6 µg/L	0.026 µg/L	-	-
N-(C16-C18)alkyl(C16-C18)alkane-1-amine 308062-60-4	0.879 µg/L	0.177 µg/L	0.0879 µg/L	-	-
Acide maléique 110-16-7	0.1 mg/L	0.4281 mg/L	0.01 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	-	18 mg/L	-	-
Sulfate de calcium 7778-18-9	-	-	100 mg/L	-	-
Sulfate de magnésium 7487-88-9	-	-	10 mg/L	-	-
Amines, C16-18-alkyl 90640-32-7	3.76 mg/kg sediment dw	0.376 mg/kg sediment dw	550 µg/L	10 mg/kg soil dw	-
N-(C16-C18)alkyl(C16-C18)alkane-1-amine 308062-60-4	2.46 mg/kg sediment dw	0.246 mg/kg sediment dw	10 mg/L	1.22 mg/kg soil dw	1.11 mg/kg food
Acide maléique 110-16-7	0.334 mg/kg sediment dw	0.0334 mg/kg sediment dw	44.6 mg/L	0.0415 mg/kg soil dw	-

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques** Aucune information disponible.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

**Protection des mains** Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Gants			
Temps de contact	Épaisseur des gants	Délai de rupture	EPI - Matériaux des gants
À long terme (répétée)	> 0.35 mm	> 480 minutes	Caoutchouc nitrile, Caoutchouc butyle

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

**Dangers thermiques** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Solide
<b>Aspect</b>	Granulés
<b>Couleur</b>	grisâtre
<b>Odeur</b>	Léger/légère
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	170 °C	
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point d'éclair</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Température de décomposition</b>	170 °C	Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer
<b>pH</b>	6.6 - 7.0	100 g/l @ 25 °C
<b>pH (en solution aqueuse)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)



**Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Peut être nocif en cas d'ingestion.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

**Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité****Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

<b>ETAmél (voie orale)</b>	2,985.80 mg/kg
<b>ETAmél (voie cutanée)</b>	8,341.20 mg/kg
<b>ETAmél (inhalation-gaz)</b>	99,999.00 ppm
<b>ETAmél (inhalation-vapeurs)</b>	99,999.00 mg/l
<b>ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)</b>	148.10 mg/l
)	> mg/kg (rat) > mg/kg (lapin)

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Nitrate d'ammonium	= 2217 mg/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 88.8 mg/L ( Rat ) 4 h
Amines, C16-18-alkyl	-	> 2000 mg/kg ( Rat )	-

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Peut entraîner une irritation cutanée.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Aucune information disponible.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Aucune information disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0.01784 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Nitrate d'ammonium	-	LC50: 447 mg/L (48h, Cyprinus carpio)	-	-

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Bioaccumulation

#### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Nitrate d'ammonium	-3.1

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Nitrate d'ammonium	La substance n'est pas PBT/vPvB

Amines, C16-18-alkyl	La substance n'est pas PBT/vPvB
----------------------	---------------------------------

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** Non réglementé  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** Non réglementé  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** Non réglementé  
**14.4 Groupe d'emballage** Non réglementé  
**14.5 Dangers pour l'environnement** Sans objet  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**IMDG**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** Non réglementé  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** Non réglementé  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** Non réglementé  
**14.4 Groupe d'emballage** Non réglementé  
**14.5 Dangers pour l'environnement** Sans objet  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales** Aucun(e)  
**14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI** Aucune information disponible

**RID**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** Non réglementé  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** Non réglementé  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** Non réglementé  
**14.4 Groupe d'emballage** Non réglementé  
**14.5 Dangers pour l'environnement** Sans objet  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Dispositions spéciales**                      Aucun(e)

**ADR**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification**                      Non réglementé  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**                      Non réglementé  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**                      Non réglementé  
**14.4 Groupe d'emballage**                      Non réglementé  
**14.5 Dangers pour l'environnement**                      Sans objet  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales**                      Aucun(e)

**ADN**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification**                      Non réglementé  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**                      Non réglementé  
**14.3**  
**14.4**  
**14.5 Dangers pour l'environnement**                      Sans objet  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales**                      Aucun(e)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Nitrate d'ammonium - 6484-52-2	58.	-

#### **Polluants organiques persistants**

Sans objet

#### **Fertilisant UE**

Règlement (UE) 2019/1009 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE

#### **Dispositions relatives aux précurseurs d'explosifs**

L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Contact en France : PIXAF (plateau d'investigation sur les explosifs et armes à feu) Tél. : 01 78 47 34 96 ; pixaf@gendarmerie.interieur.gouv.fr

#### **Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)**

Sans objet

#### **Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

**Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>DSL/NDSL</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>ENCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>IECSC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>KECL</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>PICCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>AIIC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

<b>TSCA</b>	- Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
<b>DSL/NDSL</b>	- Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
<b>EINECS/ELINCS</b>	- Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
<b>ENCS</b>	- Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
<b>IECSC</b>	- Inventaire chinois des substances chimiques existantes
<b>KECL</b>	- Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
<b>PICCS</b>	- Inventaire philippin des substances et produits chimiques
<b>AIIC</b>	- Inventaire australien des produits chimiques industriels

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Pour des conseils sur l'utilisation sûre de ce produit, se reporter aux sections 7 et 8 de la présente fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H272	- Peut aggraver un incendie ; comburant
H304	- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	- Provoque une irritation cutanée
H318	- Provoque de graves lésions des yeux
H319	- Provoque une sévère irritation des yeux
H373	- Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	- Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	- Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Légende**

SVHC:	Substances of Very High Concern for Authorization:		
PBT:	Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)		
vPvB:	Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)		

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date de révision

11-juil.-2024

### Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

#### Fin de la Fiche de données de sécurité

Cette Fiche de données de sécurité est valable pour les numéros d'articles suivants :

#### Article

1010329449201 --- BULK --- ENTEC® 21 (+22,5 SO3)

1010331341801 --- 600KG BB --- ENTEC® 21 (+22,5 SO3)

Informations supplémentaires Annexe

disponibles auprès de :